

soutien projet Azur Biotraitement

De: lesvignerons.decotignac <lesvignerons.decotignac@orange.fr>

24/01/2019 08:40

À: abt-saint-maximin-epvar@administrations83.net

Pièces jointes: SKM_C25819012408280.pdf (61,2 ko);

Bonjour,

Nous vous adressons une lettre de soutien au projet Azur Biotraitement.

Nous vous en souhaitons bonne réception.

Bien cordialement,

Nadine Cazenave

Les Vignerons de Cotignac

1 rue Borghino Arnoux

83570 Cotignac

www.vigneronsdecotignac.com

Tel : 04.94.04.60.04

SCA LES VIGNERONS DE COTIGNAC

N° siren 819051467

Tel 04 94 04 60 04

lesvignerons.decotignac@orange.fr

1, RUE BORGHINO-ARNOUX

83570 Cotignac

Agrément 12372

www.vigneronsdecotignac.com

A l'attention de M. François BOUSSARD
Bureau de l'Environnement et du Développement Durable
Préfecture du Var
Avenue du 112^{ème} RI
CS 31209
83070 TOULON Cedex

Cotignac, le 22/01/2019

Objet : Soutien au projet Azur Bio-Traitement dans le cadre de l'enquête publique

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Une enquête publique est actuellement ouverte concernant la demande d'autorisation d'Azur Bio-Traitement d'exploiter une installation de traitement d'effluents vinicoles à Saint Maximin La Sainte Baume. Nous venons par la présente lettre, apporter notre soutien à ce projet.

En effet, il représente une réponse technique indispensable pour le traitement des effluents de nos caves coopératives. Ces dernières rencontrent de plus en plus de difficultés pour gérer leurs effluents par épandage en raison de la raréfaction du foncier mais aussi de la mauvaise perception de cette pratique par le grand public. Des solutions alternatives sont complexes à trouver : stations d'épuration communales non dimensionnées pour accueillir des effluents vinicoles, problème d'espace disponible sur le site de la cave pour installer un module de traitement, coût économique trop élevé...

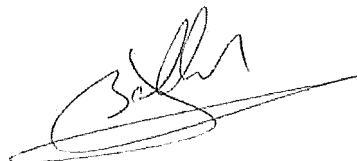
C'est pourquoi la création d'une installation de traitement permettant de mutualiser les coûts et de mieux maîtriser l'impact global sur l'environnement, est une solution essentielle pour nos caves coopératives.

De plus ce projet est solide techniquement et a reçu l'approbation de la DREAL. Dans un souci de responsabilité, Azur Bio-Traitement a veillé à minimiser au maximum toute nuisance notamment olfactive et sonore, principales préoccupations du voisinage. Pour cela, elle a installé un système d'aspiration et de désodorisation sur charbon actif pour les postes sensibles. Le fonctionnement en alternance de deux filtres au charbon actif assurera un traitement continu des odeurs. En matière de bruit, la majorité de l'installation est située sous un hangar et elle se trouve à proximité de la RD 560 déjà classée comme voie bruyante de catégorie 3.

Nous nous tenons à votre disposition ainsi qu'à celle de toute personne qui le souhaiterait pour échanger sur ce sujet dans le cadre de l'enquête publique.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Président,
Richard BELLON



LETTRE DE SOUTIEN

De: "SAINT ANDRE CAVE" <cave.st.andre@gmail.com>
À: abt-saint-maximin-epvar@administrations83.net

24/01/2019 09:27

Bonjour

Nous venons par la présente apporter notre soutien au projet Azur Bio Traitement

En effet, actuellement nous épandons nos effluents de cave et sommes suivis par la chambre d'agriculture et le DREAL.

Nos effluents qui sont ni plus ni moins que des eaux de lavage sont analysés par un laboratoire départemental, tout comme les sols qui les reçoivent. Ces analyses prouvent qu'ils ne sont pas polluants et donc nocifs pour l'environnement.

Aucun épandage n'est fait sauvagement.

Ce projet est en route depuis plusieurs années sous couvert de la DREAL, qui me semblerait il n'aurait pas donné son aval si le projet avait une incidence sur l'environnement.

Ce Projet est une avancée considérable pour les caves coopératives quelle qu'elles soient.

De plus, autant utiliser un site existant et en place depuis des décennies en le réhabilitant, plutôt de construire un site neuf qui lui viendrait dénaturer le paysage.

En espérant que vous prendrez en considération notre soutien

Bien à vous

CELINE PASCAL

CAVE SAINT ANDRE
RUE DES PLAINES DE L AIRE

83470 SEILLONS SOURCE D ARGENS

TEL / 04.94.72.14.10

FAX / 04.94.72.14.63

PORT AD / 07.83.89.18.75

PORT CAVE / 07.86.82.89.62

Mail : cave.st.andre@gmail

<https://www.facebook.com/cavestandre>

Lettre au Commissaire Enquêteur : enquête publique ouverture d'une usine de traitement de déchets à saint maximin

De: "Lili.paret Barelli" <lili.paret@gmail.com>

24/01/2019 11:55

À: abt-saint-maximin-epvar@administrations83.net

Pièces jointes: Mme Emmeline PARET - lettre au commissaire enquêteur.pdf (231,9 ko);

Bonjour,

Je vous prie de bien vouloir trouver en pièce jointe un courrier exprimant mon avis défavorable vis à vis de l'ouverture de cette usine.

Cordialement,

Emmeline PARET

Mme Emmeline PARET
68 traverse des mésanges
83470 Seillons-Sources d'Argens

Seillons Source d'Argens, le 22 janvier 2019

A l'attention du Commissaire Enquêteur

Monsieur Le Commissaire Enquêteur,

Avec ma famille, nous sommes installés à Seillons Source d'Argens voici près de 10 ans maintenant.

Nous avons été séduits par la qualité de vie offerte par cette zone du Centre Var : la Provence Verte a su conserver son authenticité et préserver son environnement. Elle met d'ailleurs en œuvre une politique pour attirer des touristes en quête de calme et y consacre beaucoup de moyens.

Nous avons appris avec beaucoup d'inquiétude l'ouverture d'un centre de traitement des déchets vinicoles sur la route de Barjols sur la commune de Saint Maximin.

La lecture du dossier public m'inquiète.

Je m'interroge en tant que citoyenne :

Comment peut-on autoriser une usine classée comme dangereuse, dont l'implantation est d'ailleurs soumise à étude d'impact et à enquête publique, à s'installer dans une zone aussi densément peuplée.

Ce paragraphe notamment me semble relever soit de l'ignorance de la réalité du terrain, soit d'une volonté de tromper l'administration en minimisant l'impact du projet :

1.2 Le site d'implantation

L'installation future sera implantée dans l'ancienne distillerie 'La provençale' créée en 1931, qui ne comporte plus que des activités de stockage de marc de raisin. L'installation s'implante donc sur une ancienne emprise industrielle viticole réutilisée, dans un secteur d'habitat dispersé. Les quelques maisons voisines représentent l'enjeu sensible vis-à-vis des nuisances olfactives.

Le site n'est en effet pas situé dans une zone d'habitat dispersé : Aujourd'hui, cette usine est entourée de nombreuses habitations récentes très proches (dont un lotissement mitoyen à l'usine), d'écoles (maternelles, collèges, lycées), de jardins d'enfants, terrains de sport. Il ne s'agit donc pas de « quelques maisons », mais bien de plusieurs centaines de familles et d'enfants qui seront impactés. Les nuisances olfactives citées ne sont pas mineures, loin de là, elles seront perceptibles à près de 2 kilomètres à la ronde.

Ces nuisances s'accompagneront aussi d'un véritable risque pour la santé des habitants :

- Chimiques : par l'utilisation de produits artificiels issus de la chimie, inflammables (quid du plan de protection des forêts contre les incendies du secteur), dangereux pour la santé et de l'utilisation de produits CMR (cancérogènes et toxiques),
- Stockage et création de tonnes de boues polluantes (soude, floculant, etc.), des rejets à effet de serre (en 2019 ou nous essayons de contrôler le réchauffement mondial),
- Pollution des nappes phréatiques proche par rejets dans le ruisseau des fontaines (+ le fleuve de l'Argens),
- Sonores : en termes de bruits importants et variés..., des dizaines de camions jour et nuit, une exploitation
- Développement d'insectes parasites mouches ou moustiques... Le risque de développer des parasites résistants aux produits chimiques..., n'est pas anodin non plus !

Certains des rejets identifiés de l'usine sont dans la limite haute des normes acceptées, et on peut d'interroger sur la nature et la périodicité des contrôles qui seront effectués.

Toujours en tant que citoyenne, je m'étonne que des administrations dont l'objet même est de préserver la santé et notre environnement aient pu donner un accord tacite au projet sans même s'être déplacées, surtout compte tenu de la dangerosité de l'usine projetée. Par ailleurs, s'il existe d'autres usines du même type implantées en France, elles le sont dans des zones retirées ou dans des zones industrielles.

En tant que propriétaire, je m'inquiète également de la dépréciation de la maison que nous avons acquise à Seillons et je suis bouleversée pour les personnes qui viennent d'investir les économies d'une vie et de s'endetter pour acheter les terrains qui jouxtent cette usine. Il leur avait été dit que ce site industriel allait être démantelé. La décote estimée par les professionnels est d'environ 30% sur les maisons dans un périmètre de 2 km. Je le crois bien volontiers, qui voudrait acheter une maison avec les nuisances évoquées plus haut.

Toujours en tant que citoyenne, que dire de l'ancien propriétaire, pourtant élu local qui leur a vendu lesdits terrains. Il prétend ne pas avoir été au courant du projet industriel sur ce site : comment est-ce possible ? Azur Distillation / Azur Bio-Traitement prétend pourtant avoir informé les autorités locales de son projet dès 2016 : qu'en penser ? Est-ce une volonté délibérée de la part de cet élu de valoriser sur le compte d'autres personnes un terrain qui aurait perdu tout sa valeur après la mise en œuvre du projet de station de traitement des effluents viticoles ? A un moment où les français doutent de l'honnêteté des élus qui sont censés les représenter, cette situation interroge...

Le tourisme sera également impacté : qui souhaiterait en effet venir passer une semaine de vacances dans un lieu malodorant, la route de Barjols est celle qui mène au lac d'Esparron, la présence d'une telle usine sera une bien mauvaise porte d'entrée pour les touristes.

Je suis bien consciente de la nécessité de traiter les déchets de la viticulture dans un département où cette activité représente un réel enjeu économique. Ce n'est pas le projet de station qui pose problème, mais son implantation.

Je suis particulièrement dubitative sur la nature du projet en lui-même avec le sentiment, à la lecture du dossier, qu'il ne s'agit pas d'un projet d'usine à la pointe de la technologie que l'on nous propose, mais bel et bien d'une usine au rabais, faite pour traiter au coût minimum le problème des déchets de la viticulture.

En effet, rien dans le projet d'Azur Distillation / Azur Bio-Traitement n'est mentionné pour valoriser ces déchets qui pourraient pourtant être transformés de manière intéressante comme certaines usines le font déjà :

- production d'huile à partir des pépins de raisin,
- production d'alcool (l'alcool de marc, des eaux-de-vie et de la vodka),
- fabrication d'alimentation animale avec la pulpe et la peau des fruits,
- production d'engrais organique,
- production de colorants (grâce à sa couleur rouge, le marc devient aussi un colorant),
- production d'acide tartrique à partir de la lie de vin
- production d'énergie biomasse

Il s'agit donc d'un projet polluant, qui ne s'inscrit d'ailleurs pas dans le plan « Région Sud, Une Cop d'avance » mis en place par le Conseil Régional.

Monsieur Le Commissaire Enquêteur, autoriser ce projet, tel qu'il est proposé actuellement, serait une aberration. Si un projet doit voir le jour, il doit tenir compte du bien-être des populations alentour et être à la pointe de la technologie. Ce n'est pas le cas.

J'ai deux jeunes enfants, que je souhaite voir grandir et rester en bonne santé. Vous comprendrez que je m'oppose à ce projet désastreux qui n'apporte rien de bon ni aux populations locales ni à l'environnement.

Comptant sur votre écoute, veuillez agréer, Monsieur le commissaire enquêteur, mes sincères salutations.



Mme Emmeline Paret

Nuisances distillerie

De: "Jessica vialese" <kameliajess@hotmail.fr>

24/01/2019 11:59

À: abt-saint-maximin-epvar@administrations83.net

Mme Vialèse Jessica

En couple 2 enfants

225 allée des bastides

83470 St Maximin la ste baume

Bonjour,

Suite au projet de la distillerie je tiens à vous faire part de mes crainte au niveau de la pollution que cela pourrait provoquer. Les filtres antipollution sont très chers, qui nous dit qu'ils seront changé en temps et heure? Et la pollution de l'eau car pas loin il y a un ruisseau qui mène à la source d'argent. Au la nappe phréatique est pas loin aussi. Donc voici pourquoi je suis contre ce projet de traitement des déchets viticole qui va utiliser des produits hautement toxiques et cancérigène.

Cordialement à vous.

Envoyé depuis mon téléphone Orange

Projet distillerie saint maximin

De: Nathalie <nathalie.turowski@orange.fr>

24/01/2019 13:28

À: abt-saint-maximin-epvar@administrations83.net

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je vous écris à propos de l'enquête publique concernant la demande d'exploitation de la distillerie de Saint-Maximin-La-Sainte-Baume.

J'habite au Chemin de l'Auvière situé à proximité de la distillerie, avec mon mari et mes 2 enfants.

Je désapprouve ce projet. Je trouve honteux que des personnes qui travaillent dur pour se payer un bien immobilier, se retrouvent avec des maison mitoyennes à une station de traitements d'effluents vinicoles. Ces biens seront invendables. De plus nous allons subir des odeurs, de la pollution des sols, des eaux.....etc.

Pour toutes ces raisons, je m'oppose formellement à ce projet.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir intégrer mes observations au dossier de l'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de ma respectueuse considération.

Mme Turowski Nathalie

Contre le projet de la distillerie Saint maximin

De: "richard parmentier" <richard.parmontier@hotmail.com>
À: abt-saint-maximin-epvar@administrations83.net

24/01/2019 15:46

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je vous fais part de mon avis devaforable concernant le projet de remise en service de la distillerie de Saint Maximin la Sainte Baume

Pour votre parfaite information, nous sommes un couple avec 1 enfant en bas âge , bientôt un deuxième d'ici fin février et nous faisons parti des futurs propriétaires du nouveau lotissement chemin de regalette.
Notre maison sera donc située à quelques mètres à peine de la distillerie. Nous nous réjouissons de s'y installer courant printemps 2019.

Avec ce projet d'usine qui vient subitement tout bouleverser, ce n'est plus la même histoire qui s'écrit.

Je tiens à vous informer de notre grande inquiétude quant à ce projet de réhabilitation dont nous venons de prendre connaissance, ces inquiétudes sont multiples et réelles :

-Nuisances olfactives,odeurs nauséabondes (nous serons alors contraint de rester cloîtré chez soi et ne pas pouvoir profiter de notre jardin)

-Nuisances sonores (usine qui va tourner H24, un flux élevé de transports de marchandises)

-Danger pour notre santé, présence de produits cancérigènes CMR,risque de pollution des nappes phréatiques.
Quel bel avenir pour nous et nos enfants qui pensaient profiter de ce bel environnement varois.

-Danger pour notre sécurité routière sur la départementale route de Barjols qui se situe juste à la sortie de notre lotissement(flux permanent de camions vers la distillerie, risque de collision)

-Troubles visuels au niveau du paysage local et plus largement de Saint Maximin (rejet fumée etc)

-Dépréciation immobilière des biens aux alentours et plus collectivement la ville de Saint Maximin.

De plus, lorsque le projet de réhabiliter la distillerie a été mis en place, il ne tenait en aucun cas compte de ce nouveau lotissement en cours de construction.

Vous comprendrez aisément que nous avons décidé d'emménager dans cette jolie ville en développement avec le projet "d'être à la campagne", à la recherche de la tranquillité et ne pas "subir" ce type d'usine à deux pas de notre lotissement.
Il va de soit que l'attractivité de Saint Maximin ne sera plus au rendez-vous si cette usine voit le jour.

Pour toutes ces raisons je m'oppose fermement à cette distillerie qui n'a aucunement sa place à cet endroit à proximité d'un quartier résidentiel.

Je vous serai très reconnaissant de bien prendre en considération mes remarques.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes sincères salutations.

Cordialement

Richard Parmentier

richard.parmontier@hotmail.com
0673361404

Fwd: Enquete sur le projet à la distillerie de St Maximin

De: "Wilfried Jacquard" <wjacquard@gmail.com>

24/01/2019 18:17

À: abt-saint-maximin-epvar@administrations83.net

Monsieur
le commissaire enquêteur

Je m'appelle Wilfried JACQUARD, en jouissance de terres dans la zone dite des Paluns à grande proximité de la distillerie ou semble t'il un projet de réindustrialisation est à l'étude.

Selon les divers renseignements que je possède, et en vertu de la défense de la zone écologique ou j'évolue sur la Traverse de Sceaux, zone humide sensible et protégée, certaines non conformité comme le rejet des effluent dans les eaux pluviales puis dans le ruisseau des fontaines

Je souhaite m'opposer à ce projet.

Nous avons eu beaucoup de mal à voir la vie sauvage réapparaître dans les ruisseaux qui traversent nos terres, aujourd'hui dans la Meyronne et le Mere Vieille des especes protégées ont fini par revenir.
Nous abritons également sur cette zone des agriculteurs en maraichage Bio et des élevages de caprins et d'abeilles.

Le dimanche 3 février, j'organise une promenade sur le secteur afin de sensibiliser sur la fragilité de la zone.
Je vous invite à nous y rejoindre, amicalement, sans militantisme

Merci pour votre lecture et considération

Wilfried JACQUARD - 06 52 30 02 98
3 lot Bastiane
83149 Bras

Exploitation de la distillerie de Saint-Maximin-La-Sainte-Baume

De: "Laurent FRASSON" <lfrasson@hotmail.com>

24/01/2019 21:08

À: abt-saint-maximin-epvar@administrations83.net

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je vous écris à propos de l'enquête publique concernant la demande d'exploitation de la distillerie de Saint-Maximin-La-Sainte-Baume.

J'habite au 1017 chemin de l'auvière, dans une maison située à 1,3km de la distillerie à vol d'oiseau, avec ma femme, ainsi qu'un fils de quatre ans et une fille d'un an et demi.

Je tiens à vous faire part de mon inquiétude vis à vis de ce projet, notamment par rapport aux nuisances sonores, à la pollution potentielle engendrée ainsi que l'odeur qui risque d'incommoder le quartier.

En effet, nous sommes propriétaires de cette maison depuis le mois de juillet 2018, et nous avons investit toutes nos économies afin d'offrir à nos enfants un environnement calme et sain. Ce projet fait complètement vaciller notre équilibre familial, car l'environnement pollué par les odeurs et le bruit risque d'être insupportable. Le rapport n'indique pas de conséquences pour la santé à court terme, mais nous n'avons aucun recul quand aux risques santé à long terme. Ce ne serait pas le seul cas de pollution où les conséquences arrivent 10 ans après et qu'un scandale sanitaire éclate. De plus, j'estime que le rapport routier a été sous évalué. En effet celui-ci date de 2014 et le trafic a largement augmenté sur la commune depuis 5 ans.

Je précise aussi que nous allons probablement nous retrouver en mauvaise position financière, car nous ne pouvons accepter que nos enfants encours de tels risques, et nous envisageons de déménager si le projet abouti. Avec la décote immobilière qui risque d'être très importante dans le secteur, je parle d'expérience car je suis agent immobilier depuis 13 ans, nous allons vendre à perte et nous retrouver en situation précaire.

Pour toutes ces raisons, je considère que ce projet est une catastrophe pour toutes les familles du secteur qui sont dans la même situation que la notre.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir intégrer mes observations au dossier de l'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de mes salutations distinguées.

Bien cordialement

M. FRASSON Laurent

TR: Avis défavorable à la mise en route de la Distillerie de St Maximin la Sainte Baume

De: "hanan bereffas" <hananbereffas@hotmail.fr>

24/01/2019 22:14

À: abt-saint-maximin-epvar@administrations83.net

Bonjour Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je vous écris à propos de l'enquête publique concernant la demande d'exploitation de la distillerie de Saint-Maximin-La-Sainte-Baume, dont j'ai pris connaissance ce jour, le **24 janvier 2019**, lors du suivi de chantier de notre maison, Impasse du clos de la Régalette 83470, qui se situe à proximité immédiate de la distillerie.

Il y a clairement une volonté de cacher le projet au riverain, c'est scandaleux !

Je tiens à préciser que l'achat de ce terrain a été décidé **PARCE QUE** la distillerie ne fonctionnait plus et n'avait plus vocation à fonctionner et que l'éventuel projet était d'en faire un musée, ce qui me paraissait être une bonne idée !

Notre choix s'est porté sur cet environnement pour mon mari et nos trois enfants dont la dernière à 8 mois afin d'être en campagne et respirer de l'air « moins » pollué et avoir un environnement paisible. Nous allons quitter la région Bourgogne et nos emplois pour ce nouvel environnement.

Je tiens à vous faire part de notre plus grand désaccord concernant ce projet, qui me paraît être à risque au court, moyen et long terme et ce à plusieurs niveaux :

- nuisances olfactives : vous comprendrez que faisant construire en campagne, nous ne tiendrons pas nos enfants enfermés afin d'échapper aux effluves portées par le vent ceci dit la distillerie étant tellement près, même sans vent nous serions gênés. L'évaporation naturelle et forcée est utilisée dans le Sud de la France pour ce type d'usine.

- nuisances sonores : lorsque le bassin est équipé d'aérateurs, passage des camions

- dangerosité routière : la route de Barjols me semblait déjà non adapté au lotissement mais nous avons espoir que la commune fasse quelque chose avec la création du lotissement du Clos de la Regalette. Le passage de Camions arrivant et partant est fortement nuisible, à l'environnement d'une part et participe d'autant plus à la dangerosité du trafic sur cette route.

- nuisances environnementales : il est fort dommage et dommageable de faire subir au niveau de ce quartier une remise en route (encore une fois qui n'était pas à l'ordre du jour) et attribué des permis de construire à proximité d'une distillerie.

- le quartier de la Régalette en cours de construction est un quartier familiale, et une telle activité risque fortement de nuire à la quiétude de l'environnement. D'autant plus que si nous étions informés d'un tel projet nous n'aurions **JAMAIS** acheté à proximité d'une distillerie ou autre usine en activité : **il ne devait plus y avoir aucune activité ! Nous avons acheté au prix du m2 de n'importe quel autre quartier SANS nuisances et n'avons bénéficié d'aucune ristourne !**

- risque pour la santé : mes enfants, et moi-même, présentant des fragilités respiratoires et avons un terrain allergique à différents niveaux (cutané et respiratoire), il serait très fortement préjudiciable de nous exposer à de tels risques avec l'ensemble des alertes émises et les innombrables oppositions à ce projet. D'autant plus que nous envisageons de cultiver des fruits et des légumes pour notre consommation ! nous ne souhaitons pas d'une eau polluée (produits de nettoyage, produits de détartrage, etc...), et un air irrespirable (émissions gazeuses, émissions de combustion, etc...) sans compter les différents nuisibles (insectes, etc...) que cela va attirer !

Je suis spécialisée en Affaires Règlementaires des Produits de Santé, et j'ai cru comprendre qu'il n'y aurait pas de substances CMR rejetées : encore heureux !!

Qui plus est les produits de nettoyage et de détartrage (et autres) sont polluants, il serait bon de demander à l'industriel les Material safety Data sheet (MSDS) de l'ensemble des produits qui seront utilisés par cette industrie avec une réactualisation tenant compte de l'enregistrement et VALIDATION définitive de REACH en date du 1^{er} janvier 2019 ! Les risques potentiels sont là... et par la présente vous en êtes averti.

Je tiens à rappeler que les produits inscriptibles à la dernière échéance de REACH (règlement de l'Union Européenne REACH (enRegistrement, Évaluation et Autorisation des produits CHimiques) ont été réalisés au 31 mai 2018, il me paraît donc important de vous rappeler que de très grands changements ont eu lieu concernant des produits présentés comme « safe » avant le 31 mai 2018 et qui ne le soient plus après le 31 mai 2018 car classifiés autrement voire supprimés. **Il serait donc plus que raisonnable de mettre à jour l'ensemble des données en prenant en considération la dernière échéance de REACH (1er juin 2018) afin d'être certain que les produits présentés dans le dossier sont toujours d'actualité.**

Je ne comprends pas que la Mairie ne nous ait pas tenu informé de ce projet et a pu nous délivrer un permis de construire compte tenu de ce contexte qui est très défavorable.

Après discussion avec d'autres riverains du Clos de la Regalette, la distillerie devait soit être détruite (hypothèse émise à certains acheteurs) soit mise en suspens (comme dans notre cas) !

Je vous informe que mon mari, moi-même et mes 3 enfants sommes très fortement et fermement opposés à ce projet, qui

n'a tout simplement pas sa place au cœur d'un quartier résidentiel et familial en construction depuis fin 2017-début 2018.

Autre point et non des moindres, notre projet nous reviens à un certain cout que nous avons valorisé par un environnement agréable, sans nuisances signalées à l'époque et la remise en route de la distillerie va avoir un impact financier non négligeable qu'il serait bon de prendre en considération afin de ne pas pénaliser les nouveaux riverains sans oublier les anciens.


Monsieur le Commissaire Enquêteur, imaginez-vous acheter le terrain idéal pour votre famille dans un environnement calme et serein, et que l'on vous annonce le mise en route d'une usine de traitement d'effluents vinicoles à proximité de vos enfants... personne ne souhaiterait s'infliger cela sur son lieu d'habitation familiale encore moins avec des enfants en bas âge et des personnes âgées !

J'ai l'impression de revivre l'affaire « Appolonia » d'Aix-en-provence avec un groupement de malfaiteurs (ramifications parent-enfant mêlant politique et affaire au plus haut niveau...).

Merci par avance de votre considération et compréhension ainsi que de bien vouloir intégrer mes observations au dossier de l'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, mes sincères salutations.

Mme BEREFFAS & Mr MELOT ainsi que leurs 3 enfants Eden, Victoire et Ava

 Garanti sans virus. www.avast.com